

# Conditions générales de vente

LES MÛRES

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Votre réservation sera prise en compte après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne et après réception de l'acompte.
- Les places seront attribuées dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée.
- La réservation d'un emplacement camping ou d'un mobil-home est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Nos emplacements ne peuvent être occupés que par 6 personnes maximum.

## TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour les réservations en cours. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est fixé par la commune de Grimaud. Le montant peut varier selon la taxe applicable le jour de la facturation.
- Les tarifs sont susceptibles de varier au cours de la saison.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

### 1. Emplacement camping

- La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un acompte correspondant à 20% du montant total du séjour. Le montant minimum de l'acompte sera de 200€. Pour tout séjour inférieur à 200€ le montant total du séjour sera prélevé.
- Le solde du séjour doit être payé à l'arrivée. Tout séjour devra être acquitté intégralement en fonction des dates de réservation, aucune réduction en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Chaque famille se succédant sur une même place devra faire sa propre réservation.

### 2. Mobil-homes

- Un acompte de 40 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation.
- Le solde du séjour doit être payé à l'arrivée. Tout séjour devra être acquitté intégralement en fonction des dates de réservation, aucune réduction en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

## ASSURANCE ANNULATION

- Les frais d'annulation peuvent être couverts par l'assurance annulation proposée par le camping en partenariat avec Campez couvert, pour un coût de 4,2% TTC du montant du séjour TTC en locatif et en emplacement nu. Cette assurance, qui peut être souscrite lors de la réservation du séjour, offre la possibilité au client de se faire rembourser par Campez Couvert l'acompte versé de sa réservation, en cas de survenance d'un événement empêchant son départ, ou les nuits non consommées sur son séjour en cas de survenance d'un événement retardant son arrivée ou écourtant son séjour. Les événements couverts sont ceux prévus dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation disponibles sur notre site.

En cas de sinistre couvert, le client doit avertir le camping de son désistement et prendre contact avec Campez Couvert en suivant les modalités décrites sur le site Campez Couvert, et ceci dans les 10 jours suivant la survenance du sinistre et en fournissant à Campez Couvert les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

## ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

Toute annulation doit être effectuée par écrit ou email et confirmée par une lettre recommandée avec justificatif.

### 1. Modification de votre réservation

Le Client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping à plus de 30 jours précédents son arrivée (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante et le séjour devra donc s'effectuer avant le 13/10/2024. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

### 2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

### 3. En cas de restrictions administratives liées au COVID-19

Pour l'un des événements suivants survenant avant la date d'arrivée ou pendant le séjour (empêchant le séjour) :

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Le traitement de l'acompte versé dépendra des directives départementales du moment

### 4. Annulation du fait du camping

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

### 5. Annulation du fait du campeur

#### 5.1 Clients sans bon à valoir

##### • Mobil-Home

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte de 40% versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte de 40% versé sera conservé par le camping à titre d'indemnité.

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec une souscription à l'assurance annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte de 40% versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes selon les conditions générales de l'assurance annulation

##### • Emplacement

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à l'assurance annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation.

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec une souscription à l'assurance annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : l'acompte versé sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes selon les conditions générales de l'assurance annulation.

## **5.2 Clients avec bon a valoir**

### **• Mobil-Home**

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à l'assurance annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : si la valeur de votre bon à valoir était inférieure au 40% d'acompte demandé, le complément versé au moment de la réservation sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€. La valeur de votre bon à valoir vous sera restituée au bout des 18 mois prévus initialement sur la saison 2020 (uniquement pour les bons à valoir remboursables).

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte de 40% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre d'indemnité (bon à valoir inclus).

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec une souscription l'assurance annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : si la valeur de votre bon à valoir était inférieure au 40% d'acompte demandé, le complément versé au moment de la réservation sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€. La valeur de votre bon à valoir vous sera restituée au bout des 18 mois prévus initialement sur la saison 2020 (uniquement pour les bons à valoir remboursables).

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes selon les conditions générales de l'assurance annulation.

### **• Emplacement**

a. En cas d'annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation .

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : si la valeur de votre bon à valoir était inférieure au montant d'acompte demandé, le complément versé au moment de la réservation sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€. La valeur de votre bon à valoir vous sera restituée au bout des 18 mois prévus initialement sur la saison 2020 (uniquement pour les bons à valoir remboursables).

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : l'acompte sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation (bon à valoir inclus).

b. En cas d'annulation de la part du campeur avec une souscription à la garantie annulation.

**Cas 1** – Annulation à plus de 30 (trente) jours : si la valeur de votre bon à valoir était inférieure au montant d'acompte demandé, le complément versé au moment de la réservation sera remboursé hors indemnité d'annulation de 50€. La valeur de votre bon à valoir vous sera restituée au bout des 18 mois prévus initialement sur la saison 2020 (uniquement pour les bons à valoir remboursables).

**Cas 2** – Annulation à moins de 30 (trente) jours avant le début de séjour : les sommes versées sont couvertes par la garantie selon les conditions générales d'annulation.

## **VOTRE SEJOUR**

### **1. Caution**

• Pour les clients séjournant en mobil-home une caution de 300€ sera demandée à l'arrivée et une caution de 500€ pour les clients séjournant en Prestige piscine ou jacuzzi (empreinte de carte bleu PLBS ou espèces).

Toute dégradation majeure non déclarée dans les 24H suivant votre arrivée sera à votre charge.

À votre départ nous n'effectuons pas d'état des lieux, la vérification du mobil-home se fera par nos gouvernantes au moment du ménage.

• si tout est en ordre nous annulerons tout simplement l'empreinte bancaire.  
• si nous constatons des dégradations matérielles ou que le mobil-home n'est pas laissé dans des conditions de ménage correctes, nous prélèverons le montant relatif à ces dégradations.

### **2. Arrivée**

• Hébergement locatif : le mobil home sera disponible à partir de 16h. En cas d'arrivée anticipée tout sera mis en œuvre pour réduire le temps d'attente.

• Emplacement camping : l'emplacement réservé sera disponible à partir de 15h.

### **3. Pendant le séjour**

• Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie etc pouvant arriver sur l'emplacement ou parties communes du camping (parking...)

• Chaque vacancier est responsable des troubles causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### **4. Départ**

• Hébergement locatif : le mobil-home devra être libéré avant 10h le jour du départ. L'hébergement sera rendu propre et en bon état. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait ménage de 70€ vous sera facturé.

• Emplacement camping : l'emplacement devra être libéré avant 12h le jour du départ. L'emplacement doit être rendu propre.

• Pour les locatifs dont le ménage de fin de séjour est compris, le mobil-home devant être rendu dans un état dit « d'usage », vaisselle faite, cuisine rangée et ordures jetées.

## **LITIGE**

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. En cas de problème, le tribunal de commerce sera seul compétent. Assurance responsabilité civile obligatoire. Droit à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour les besoins publicitaires du camping.

## **INFORMATION ET LIBERTÉ**

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom, prénom et adresse : Camping des Mûres 2721 rte du littoral 83310 Grimaud.

